



Déchets plastiques: une stratégie européenne pour protéger la planète, défendre nos citoyens et soutenir nos entreprises

Strasbourg, le 16 janvier 2018

La toute première stratégie européenne sur les matières plastiques, adoptée aujourd'hui, s'inscrit dans le cadre de la transition vers une économie plus circulaire.

Elle protégera l'environnement de la pollution par les plastiques tout en favorisant la croissance et l'innovation, tirant parti d'un défi pour établir un programme positif pour l'avenir de l'Europe. La transformation de la façon dont les produits sont conçus, fabriqués, utilisés et recyclés dans l'UE revêt un **fort intérêt économique pour nos entreprises**. De même, jouer un rôle moteur dans cette transition créera de nouvelles **perspectives d'investissement** et de nouveaux **emplois**. Grâce à cette nouvelle stratégie, **tous les emballages en plastique sur le marché de l'UE seront recyclables d'ici à 2030**, la consommation de **plastiques à usage unique sera réduite**, et l'utilisation intentionnelle de **microplastiques sera limitée**.

Le premier vice-président Frans **Timmermans**, chargé du développement durable, s'est exprimé en ces termes: *«Si nous ne changeons pas la manière dont nous produisons et utilisons le plastique, il y en aura davantage que de poissons dans l'océan d'ici 2050. Nous devons empêcher la présence de plastique dans notre eau et notre alimentation, et même dans nos corps. La seule solution à long terme est de réduire les déchets plastiques grâce au recyclage et à une réutilisation accrue. Il s'agit d'un défi que les citoyens, les entreprises et les gouvernements doivent relever ensemble. Avec cette nouvelle stratégie de l'UE sur les matières plastiques, nous encourageons également un modèle économique nouveau et plus circulaire. Nous devons aussi investir dans des nouvelles technologies innovantes qui garantissent la sécurité de nos citoyens et de notre environnement tout en maintenant la compétitivité de nos entreprises.»*

Le vice-président Jyrki **Katainen**, chargé de l'emploi, de la croissance, de l'investissement et de la compétitivité, a quant à lui déclaré: *«Notre stratégie sur le plastique jette les bases d'une nouvelle économie circulaire pour les matières plastiques et attire les investissements pour ce faire, ce qui contribuera à réduire les déchets marins sur mer, sur terre et dans l'atmosphère tout en offrant de nouvelles perspectives pour l'innovation, la compétitivité et des emplois de haut niveau. Il s'agit d'une occasion magnifique pour l'industrie européenne d'assumer un rôle de premier plan au niveau mondial dans les nouvelles technologies et les nouveaux matériaux. Les consommateurs se trouvent en position de faire des choix favorables à l'environnement en toute conscience. Nous avons tous à y gagner.»*

Chaque année, les Européens produisent 25 millions de tonnes de déchets plastiques, dont seuls moins de 30 % sont collectés en vue de leur recyclage. À travers le monde, les matières plastiques représentent 85 % des déchets trouvés sur les plages. Et ces plastiques se retrouvent jusque dans les poumons des Européens et sur leurs tables, les microplastiques étant présents dans l'air, dans l'eau et dans les aliments, sans que nous n'en connaissions encore les conséquences pour notre santé. La nouvelle stratégie de l'UE s'attaque directement au problème en s'appuyant sur les travaux passés en la matière.

La stratégie sur les matières plastiques présentée aujourd'hui transformera la manière dont les produits sont conçus, fabriqués, utilisés et recyclés dans l'UE. Trop souvent, la façon dont les plastiques sont actuellement produits, utilisés et éliminés ne tient pas compte des avantages économiques que présente une approche plus circulaire, et nuit à l'environnement. L'objectif est de protéger l'environnement tout en jetant les bases d'une nouvelle économie du plastique, dans laquelle la conception et la production respectent pleinement les besoins en termes de réutilisation, de réparation et de recyclage, et qui met au point des matériaux plus durables.

L'Europe est la mieux placée pour mener cette transition. Cette approche offrira de nouvelles possibilités en matière d'innovation, de compétitivité et de création d'emplois. En plus de sa stratégie sur les matières plastiques, la Commission a adopté un cadre de suivi composé d'un ensemble de dix indicateurs clés couvrant chaque phase du cycle et qui mesurera les progrès accomplis dans la transition vers une économie circulaire au niveau national et de l'UE.

Dans le cadre de cette stratégie, l'Union européenne s'engage à:

- **Rendre le recyclage rentable pour les entreprises:** De nouvelles règles sur les emballages seront élaborées pour améliorer la recyclabilité des matières plastiques utilisées sur le marché et accroître la demande en plastique recyclé. Lorsque davantage de plastique sera collecté, des installations de recyclage améliorées et plus nombreuses devraient être mises en place, de même qu'un meilleur système standardisé pour la collecte sélective et le tri des déchets dans l'ensemble de l'UE. Cela permettra d'économiser une centaine d'euros par tonne collectée et apportera une plus grande valeur ajoutée à une industrie du plastique plus compétitive et résiliente.
- **Réduire les déchets plastiques:** La législation européenne a déjà conduit à une réduction considérable de l'utilisation de sacs en plastique dans plusieurs États membres. Les nouveaux plans vont désormais se pencher sur les plastiques à usage unique et sur les engins de pêche, en soutenant des campagnes de sensibilisation au niveau national et en définissant le champ d'application de nouvelles règles qui seront proposées au niveau de l'UE en 2018 sur la base de la consultation des parties prenantes et des informations recueillies. La Commission prendra également des mesures pour limiter l'usage des microplastiques dans les produits et pour concevoir des étiquettes pour les matières plastiques biodégradables et compostables.
- **Éliminer le dépôt de déchets en mer:** De nouvelles règles sur les installations de réception portuaires s'attaqueront aux déchets marins. Elles comprendront des mesures pour veiller à ce que les déchets générés sur les navires ou accumulés en mer ne soient pas abandonnés là mais ramenés à terre et traités de manière adéquate. Elles comprendront également des mesures destinées à réduire la charge administrative sur les ports, les navires et les autorités compétentes.
- **Stimuler les investissements et l'innovation:** La Commission fournira des orientations destinées aux autorités nationales et aux entreprises européennes sur la manière de réduire au minimum les déchets plastiques à la source. Le soutien à l'innovation sera renforcé, avec 100 millions d'euros supplémentaires pour financer la mise au point de matières plastiques intelligentes et mieux recyclables, rendre les processus de recyclage plus efficaces et assurer le traçage et l'élimination des substances dangereuses et des contaminants dans les plastiques recyclés.
- **Encourager le changement à travers le monde:** Si l'Union européenne traite le problème sur son territoire, elle travaille également avec des partenaires du monde entier afin de trouver des solutions au niveau mondial et de mettre au point des normes internationales. Nous continuerons également à soutenir d'autres pays, comme nous l'avons fait avec le nettoyage du Gange en Inde.

Prochaines étapes

La nouvelle directive sur les installations de réceptions portuaires proposée aujourd'hui va maintenant être soumise au Parlement européen et au Conseil pour adoption.

Après avoir respecté les exigences en matière d'amélioration de la réglementation, la Commission présentera la proposition sur les plastiques à usage unique dans le courant de l'année 2018.

Les parties prenantes ont jusqu'au 12 février 2018 pour contribuer à la [consultation publique](#) en cours.

La Commission entamera les travaux sur la révision de la directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages et préparera des orientations sur la collecte séparée et le tri des déchets qui devraient être publiées en 2019.

Pour consulter la liste complète des mesures et leur calendrier de mise en œuvre, voir l'annexe de la stratégie sur les matières plastiques [ici](#).

Contexte

Dans l'esprit du train de mesures sur l'économie circulaire 2015, la stratégie sur les matières plastiques a été élaborée par une équipe de base chargée du projet et composée du premier vice-président Frans **Timmermans**, du vice-président Jyrki **Katainen** et des commissaires Karmenu **Vella** et Elzbieta **Bieńkowska**. De nombreux autres commissaires ont également été associés à son élaboration et ont aidé à sélectionner les instruments les plus efficaces couvrant un large éventail de domaines d'action.

Les initiatives adoptées par le collège aujourd'hui se présentent sous les formes suivantes:

- une communication sur une stratégie européenne relative aux matières plastiques dans une économie circulaire;
- une communication sur l'interaction entre les substances chimiques, les produits et les déchets;
- un cadre de suivi de l'économie circulaire;
- une nouvelle directive sur les installations de réception portuaires.

Elles sont complétées par le rapport sur les matières premières critiques et par le rapport sur les oxoplastiques.

La Commission européenne a adopté un ambitieux train de mesures sur l'économie circulaire le 2 décembre 2015, dont les mesures présentées aujourd'hui font partie.

La stratégie sur les matières plastiques apportera également une contribution concrète à la réalisation des objectifs de développement durables pour 2030 et des objectifs de l'accord de Paris sur le changement climatique.

L'UE a déjà pris des mesures importantes en fixant des exigences pour les États membres afin qu'ils adoptent des mesures pour réduire la consommation de sacs en plastique et pour contrôler et réduire les déchets marins.

À long terme, les perspectives sont grandes en vue du développement d'une industrie du plastique circulaire innovante à l'échelle mondiale.

Pour en savoir plus

[Une stratégie européenne sur les matières plastiques: Questions et réponses](#)

[Fiche d'information](#)

[Stratégie sur les matières plastiques](#)

[Communication sur l'interaction](#)

[Cadre de suivi](#)

[proposition sur les installations de réception portuaires](#)

[Rapport sur les matières premières](#)

[Rapport sur les oxoplastiques](#)

[Eurobaromètre: les PME et l'économie circulaire](#)

IP/18/5

Personnes de contact pour la presse:

[Enrico BRIVIO](#) (+32 2 295 61 72)

[Iris PETSA](#) (+32 2 299 33 21)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)

Photos & Videos



[Circular Economy Plastics Strategy - Industry](#)

[Circular Economy Plastics Strategy - Consumers](#)